



Prescription de dette ou non ?

Par **Lucyinthestykyyyy**, le **20/08/2019** à **14:56**

Bonjour je viens ici pour poser ma question car je ne trouve pas de réponse ailleurs. J'ai reçu un courrier des impôts une notification de saisie administrative à tiers détenteur S'élevant à 4400 €, apparemment ce serait un trop-perçu CAF datant de 2012... Ont-ils le droit de me réclamer cette somme sept ans après ? J'ai envoyé un mail leur expliquant que je n'avais jamais rien reçu de leur part la dame m'a répondu qu'elle avait envoyé plusieurs courriers que rien ne leur était revenu et que je devais payer cette somme Très rapidement. Je vous remercie d'avance pour l'aide que vous pourriez m'apporter. Bonne journée